

Opérations sur Instruments Financiers : information précontractuelle

- **Informations relatives à Fintro.**

Fintro est une division de BNP Paribas Fortis SA.

- **Informations relatives à BNP Paribas Fortis SA.**

Les opérations sur instruments financiers sont des services fournis par BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, RPM 0403.199.702 (ci-après dénommé « la banque »).

BNP Paribas Fortis SA est soumise au contrôle prudentiel de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles et au contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles en matière de protection des investisseurs et des consommateurs et inscrite comme agent d'assurances sous le n° FSMA 25879A.

- **Droit de modification – Droit de rétractation**

La rétractation ou la modification d'un ordre portant sur un instrument financier est uniquement autorisée dans les cas suivants et selon les modalités suivantes : ordre d'achat ou de vente de titres, sous réserve de non-exécution de l'ordre.

Sauf la possibilité mentionnée ci-dessus de modifier ou de rétracter un ordre, vous ne disposez d'aucun droit de rétractation dans le cadre des opérations sur instruments financiers que vous avez conclues à distance.

- **Durée de validité des informations – Modalités de paiement**

La banque peut à tout moment modifier les caractéristiques, conditions et autres modalités des opérations sur instruments financiers. Sauf mention contraire expresse, les informations relatives à ces caractéristiques, conditions et autres modalités sont par conséquent uniquement valables à la date à laquelle elles ont été fournies.

Tous les montants dus en raison d'opérations sur instruments financiers seront liquidés par débit et/ou crédit du compte que vous aurez mentionné à cet effet.

- **Droit applicable – Juridiction compétente – Varia**

Les relations qui vous lient à la banque dans le cadre des opérations sur instruments financiers, tant les relations préalables que celles postérieures à l'exécution de l'opération, sont régies par le droit belge.

Toute action relative à une opération sur instruments financiers sera portée devant le juge désigné à l'article 23 des Conditions Générales de BNP Paribas Fortis SA.

Toutes les communications dans le cadre et/ou en vertu d'opérations sur instruments financiers seront faites dans la langue qui a été enregistrée dans les fichiers de la banque lors de votre entrée en relation avec celle-ci.

- **Recours**

Sans préjudice des recours en justice, vos réclamations éventuelles peuvent être adressées par écrit à :

BNP Paribas Fortis SA
Gestion des Plaintes
Montagne du Parc 3
1000 Bruxelles
Fax : +32 (0)2 228 72 00

Si la solution proposée par la banque ne vous satisfait pas, vous pouvez soumettre le différend au :

Ombudsfin – Ombudsman en conflits financiers
North Gate II
Boulevard du Roi Albert II 8, bte 2
1000 Bruxelles
Fax : +32 2 545 77 79
E-mail : ombudsman@ombudsfin.be
www.ombudsfin.be

En tant que consommateur, vous pouvez également introduire une plainte relative à une vente ou un service en ligne via le formulaire disponible sur le site <http://ec.europa.eu/odr> de l'Union Européenne.